

## **AVIS PUBLIC**

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE FRANCE DUBUC, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LADITE MUNICIPALITÉ, QUE LES MEMBRES DU CONSEIL, LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE QUI SERA TENUE À HUIS CLOS MARDI LE 02 MARS 2021 À 19:00 HEURES, À L'HÔTEL DE VILLE DE SAINTE-CROIX, STATUERONT SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE SUIVANTE :

REQUÉRANTS: MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

**NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE :**

LA PRÉSENTE DEMANDE, AVANT L'ÉMISSION D'UN PERMIS, VISE À RENDRE CONFORME LE LOT 6 074 296 PAR LE FAIT QUE L'AIRE DE STATIONNEMENT NE POSSÈDE PAS UNE BORDURE DE BÉTON AUTOUR DE CETTE AIRE TEL QUE PRESCRIT LE DEUXIÈME ALINÉA DE L'ARTICLE 11.1.5 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE.

CETTE DEMANDE NE CAUSE AUCUN PRÉJUDICE APPARENT.

CETTE DEMANDE EST LOCALISÉE COMME SUIVANT :

NO. CIVIQUE: 6050, RUE LAFLEUR                      NO. (S) LOT(S): 6 074 296

AUX FINS DE CETTE CONSULTATION ET CONFORMÉMENT AU DÉCRET 2020-074 DU MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX EN DATE DU 2 OCTOBRE 2020, LES COMMENTAIRES, APPROBATIONS OU OPPOSITIONS RELATIFS À CETTE DEMANDE DOIVENT ÊTRE TRANSMIS PAR ÉCRIT, SOIT PAR LA POSTE À : MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX, 6310, RUE PRINCIPALE, SAINTE-CROIX (QUÉBEC) G0S 2H0 OU PAR COURRIEL À [SAINTE.CROIX@VILLE-SAINTE-CROIX.CA](mailto:SAINTE.CROIX@VILLE-SAINTE-CROIX.CA) ET ÊTRE REÇUS AU PLUS TARD LE 01 MARS 2021 16h30. ILS SERONT TRANSMIS AU CONSEIL AVANT QUE CELUI-CI NE SE PRONONCE À L'ÉGARD DE LA DEMANDE CI-HAUT MENTIONNÉE. CETTE CONSULTATION ÉCRITE SE DÉROULERA JUSQU'AU LUNDI 01 MARS 2021, 16h30. POUR INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE COMMUNIQUER AVEC LE SERVICE D'URBANISME AU 418-926-3494.

FAIT ET DONNÉ À SAINTE-CROIX CE DOUZIÈME JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2021.

---

FRANCE DUBUC  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

(CET AVIS EST PUBLIÉ AU MOINS 15 JOURS AVANT LA TENUE DE LA SÉANCE)

**CERTIFICAT DE PUBLICATION :**

JE, SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX CERTIFIE SOUS MON SERMENT D'OFFICE :

AVOIR PUBLIÉ LE PRÉSENT AVIS PUBLIC EN AFFICHANT UNE COPIE À CHACUN DES DEUX ENDROITS DÉSIGNÉS PAR LE CONSEIL, LE 12 FÉVRIER 2021 ENTRE 8:30 ET 16:30 HEURES.

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT CE DOUZIÈME JOUR DE FÉVRIER 2021.

---

FRANCE DUBUC  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE